

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 527 459

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 09697

(54) Dossard à pochettes.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 63 B 71/06; G 09 F 21/02.

(22) Date de dépôt 26 mai 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 2-12-1983.

(71) Déposant : BIBOLLET Henri. — FR.

(72) Invention de : Henri Bibollet.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Cabinet Poncet,
7, chemin de Tillier, 74000 Annecy.

- 1 -

DOSSARD A POCHE.

La présente invention concerne les dossards destinés à reproduire un numéro d'ordre, que les concurrents d'une épreuve sportive portent sur leur maillot.

5 Dans leur forme habituelle, les dossards comportent deux pièces d'étoffe de forme sensiblement rectangulaire, sur lesquelles sont imprimés des numéros d'ordre, les pièces d'étoffe étant reliées par des lanières destinées à les attacher sur le maillot de l'utilisateur.

Les dossards sont le plus souvent utilisés également à des fins publicitaires, par impression, sur les faces numérotées, de divers graphismes publicitaires.

Toutefois, la réalisation de tels dispositifs est relativement onéreuse, notamment en ce qui concerne l'impression des numéros d'ordre et des graphismes publicitaires sur les faces utiles. En effet, 15 ces impressions nécessitent des opérations de manutention relativement longues et délicates, notamment par le fait que les numéros sont tous différents et que l'impression ne peut donc pas être effectuée en grande série.

Pour des raisons de solidité mécanique, de tels dossards 20 ne peuvent pas être réalisés en papier, de sorte que l'impression doit être effectuée sur une étoffe, selon des techniques relativement onéreuses. Une impression sur matière plastique conduirait également à un coût de production élevé peu compatible avec les exigences des utilisateurs.

25 La présente invention a notamment pour objet d'obvier aux inconvénients des dispositifs connus en proposant un nouveau type de dossards dont le coût de production soit particulièrement bas. Une telle réalisation conduit à favoriser l'utilisation des dossards à des fins publicitaires, et les rend éventuellement jetables.

30 Selon un autre objet de l'invention, le dossard peut être personnalisé à un moindre coût, en rendant possible des impressions très diverses de motifs publicitaires sans modification des étapes d'impression des numéros d'ordre.

Selon un autre objet, l'invention propose un nouveau type 35 de dossards permettant de faciliter considérablement leur rangement en séquence selon les numéros d'ordre et leur remplacement en cas de

perte ou de détérioration.

Pour ce faire, et selon une caractéristique de l'invention, le dossard comporte au moins une partie support d'information et des moyens d'attache ; la partie support d'information comprend deux parois parallèles solidarisées l'une à l'autre et formant pochette ; on insère dans la pochette une affichette amovible support d'information, destinée à recevoir le numéro d'ordre et éventuellement des motifs publicitaires ; la paroi extérieure au moins de la pochette comporte une partie transparente laissant apparaître l'affichette pour permettre de distinguer le numéro d'ordre et le motif publicitaire. Une telle disposition permet d'utiliser des affichettes en papier, protégée des intempéries par la pochette, de sorte que l'impression se fait sur une affichette en papier ce qui en abaisse considérablement le coût. En outre, le stockage des dossards est facilité car les affichettes sont amovibles, aisément interchangeables. Les motifs publicitaires imprimés sur l'affichette sont donc interchangeables, ce qui permet de personnaliser certaines séries de dossards à un moindre coût.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les parois de la pochette sont solidarisées selon des lignes formant un logement assymétrique muni d'une ouverture, dans lequel est insérée une affichette de même forme et de dimensions légèrement inférieures. Cette disposition permet de privilégier un sens d'introduction des affichettes pour empêcher une introduction erronée et une mauvaise disposition des numéros d'ordre sur le dossard. Il est en effet indispensable de faciliter la tâche de l'utilisateur en permettant l'introduction du numéro d'ordre dans le dossard pochette par le sportif lui-même, éventuellement par un enfant, en évitant les fausses manœuvres.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la paroi extérieure est de dimensions plus grandes que la paroi intérieure pour déborder au-delà de l'ouverture de la pochette et la recouvrir. Lorsque le dossard est adapté sur le maillot de l'utilisateur, l'ouverture du dossard est ainsi protégée des intempéries. En outre, on évite les battements dûs à l'écoulement de l'air dans l'ouverture du dossard. De plus, la partie débordante de la paroi extérieure peut être utilisée comme support d'information permanent sur le dossard, la personnalisation s'effectuant par l'impression sur l'affichette en papier.

- 3 -

Selon une autre caractéristique de l'invention, la pochette comprend plusieurs compartiments séparés pour recevoir plusieurs affichettes. On peut ainsi chercher à abaisser le coût de production des affichettes en papier en augmentant sensiblement les séries de nombres à réaliser.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la paroi extérieure de la pochette est réalisée partiellement au moins en une matière transparente, le reste des parois étant réalisé en une matière non transparente. Cette disposition permet de réaliser un dossard dont 10 une grande partie, en matière non transparente, peut être utilisée comme support d'information. En outre, la fenêtre transparente unique incite l'utilisateur à disposer les numéros d'ordre en regard de cette fenêtre, de sorte que l'on évite les fausses manoeuvres, notamment pour disposer l'ouverture de la pochette en position protégée à l'intérieur du dossard.

15 Selon d'autres caractéristiques de l'invention, les parois de la pochette sont solidarisées selon les deux côtés transversaux supérieurs et inférieurs, ce qui évite les déformations et augmente la souplesse du dossard. Cette disposition permet de réaliser des dossards dont les ouvertures ne baillent pas. On pourra toutefois réaliser des 20 dossards dans lesquels les parois de la pochette sont solidarisées selon les deux côtés longitudinaux et le côté transversal inférieur, de façon à améliorer le maintien de l'affichette à l'intérieur de la pochette et assurer l'étanchéité du dossard.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante de modes de réalisation particuliers, faite en relation avec les figures jointes parmi lesquelles :

- la figure 1 représente une vue en perspective d'un dossard de la présente invention dans un premier mode de réalisation, vu de la face extérieure ;
- la figure 2 représente une vue en perspective du dossard de la figure 1 vu du côté intérieur ;
- la figure 3 représente une vue en plan d'un dossard double selon la présente invention ;
- 35 - la figure 4 représente une vue partielle en plan d'un dossard pochette selon la présente invention dans un second mode de réalisation ; et

- 4 -

- la figure 5 représente une vue en plan d'un dossard pochette dans un troisième mode de réalisation.

Les figures 1 et 2 représentent un premier mode de réalisation dans lequel le dossard comprend une seule pochette munie de lanières pour sa fixation. La partie support d'information du dossard comprend une paroi extérieure 1 et une paroi intérieure 2 sensiblement parallèles et solidarisées l'une à l'autre selon les deux côtés latéraux 3 et 4 et selon le côté transversal inférieur 5. Les deux parois 1 et 2 forment pochette, ouverte selon le quatrième côté transversal supérieur 6.

De façon préférée, et comme le représentent les figures, la paroi extérieure 1 est de dimensions supérieures à la paroi intérieure 2 de façon à déborder largement de l'ouverture 6 pour la recouvrir lorsque le dossard est disposé sur l'utilisateur.

Une lanière supérieure 7 est conformée en boucle, et solidarisée à chacun des deux coins supérieurs 8 et 9 de la paroi extérieure 1 ; des lanières d'attache 10 et 11 se raccordent à chacun des coins inférieurs 12 et 13 de la paroi extérieure 1.

La paroi intérieure 2 peut être/soudée ou collée à la paroi extérieure 1. Comme le représente la figure 2, les lignes de solidarisation des deux parois peuvent définir des côtés non parallèles délimitant la pochette intérieure entre les deux parois ; ainsi la ligne correspondant au côté latéral 3 est oblique, ainsi éventuellement que la ligne correspondant au côté transversal inférieur 5.

Par l'ouverture 6 on insère entre les parois intérieure et extérieure une affichette en papier 14 de dimensions légèrement inférieures à la dimension intérieure de la pochette, et de même forme que celle-ci pour s'adapter dans cette pochette. La conformation assymétrique de la pochette et de l'affichette interdit l'insertion de l'affichette 14 dans une position autre qu'une position prédéterminée désirée.

L'une des faces de l'affichette, destinée à être orientée vers l'extérieur du dossard, comporte les numéros imprimés 15 et éventuellement des motifs publicitaires 16.

La paroi extérieure 1 du dossard comprend une lumière transparente 17 par laquelle est rendue visible la partie de l'affichette comportant le numéro d'ordre et les motifs publicitaires 16. Le

- 5 -

reste de la paroi extérieure 1 et la paroi intérieure 2 peut être réalisé en une matière non transparente.

La partie de la paroi extérieure 1 débordant de la paroi intérieure 2, par exemple la partie 18 surmontant l'ouverture 6, peut 5 également être utilisée comme support d'information pour des motifs publicitaires 19.

Sur la figure 3 on a représenté un autre mode de réalisation du dossier de la présente invention dans lequel le dossier comprend deux pochettes 30 et 31 opposées par leurs sommets et reliées par des bretelles 10 32 et 33 destinées à être disposées sur les épaules de l'utilisateur. Des lanières ventrales 34, 35, 36 et 37 se raccordent aux coins extrêmes des pochettes 30 et 31 comme le représente la figure. Chacune des pochettes 30 et 31 est conformée de la même manière que dans le mode de réalisation des figures 1 et 2 pour laisser apparaître sur la face extérieure, 15 à travers une fenêtre transparente, une portion d'une affichette en papier sur laquelle sont imprimés les numéros d'ordre.

Sur la figure 4 on a représenté un autre mode de réalisation de la pochette pour dossier selon la présente invention : la figure représente une telle pochette selon son côté intérieur. La paroi extérieure 1 comprend une lumière transparente, non représentée sur la figure, et est solidarisée à la paroi intérieure 2 selon deux lignes de solidarisation 41 et 42 transversales laissant ouvert chacun des côtés latéraux 43 et 44. L'affichette 14 peut ainsi être introduite d'un côté ou de l'autre, et cette disposition augmente la souplesse de la pochette.

25 Selon le mode de réalisation représenté sur la figure 5, la paroi intérieure 2 est solidarisée à la paroi extérieure 1 selon des zones de solidarisation délimitant plusieurs compartiments. Sur la figure 5 on a représenté une pochette comportant trois compartiments 51, 52 et 53 séparés par des zones de solidarisation 54 et 55 longitudinales pour l'insertion de trois affichettes portant chacune un chiffre 30 pour réaliser un nombre à trois chiffres. La paroi extérieure 1 comporte une lumière transparente 17, non représentée sur la figure, pour laisser apparaître ce nombre.

Dans le mode de réalisation de la figure 3, on pourra réaliser de façon simple le dossier de la présente invention en prévoyant 35 deux pochettes 30 et 31 sur lesquelles on soude deux lanières longitudinales.

- 6 -

dinales, selon les côtés latéraux sensiblement parallèles des pochettes, pour réaliser les bretelles 32 et 33 et les lanières d'attache.

Les parois formant les pochettes, ainsi qu'éventuellement les lanières pourront être réalisées en chlorure de polyvinyle, tandis que les affichettes 14 pourront être réalisées en papier pour faciliter l'impression.

On pourra donner au dosard des formes légèrement différentes de celle représentée sur les figures, en prévoyant par exemple des bretelles 32 et 33 épousant la forme des épaules pour définir une ouverture sensiblement circulaire pour le passage de la tête et non carrée comme le représente la figure 3.

La présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui ont été explicitement décrits, mais elle en inclut les diverses variantes et généralisations contenues dans le domaine des revendications ci-après. On pourra notamment prévoir une paroi intérieure en deux parties séparées par une ouverture intermédiaire, de sorte que l'ouverture 6 soit en position intermédiaire, les parois intérieure 2 et extérieure 1 pouvant alors être solidarisées selon les quatre côtés.

REVENDICATIONS

- 1 - Dossard comportant au moins une partie support d'information et des moyens d'attache, caractérisé en ce que la partie support d'information comprend deux parois (1, 2) parallèles solidarisées l'une à l'autre et formant pochette dans laquelle on insère une affichette (14)
- 5 amovible support d'information, la paroi extérieure (1) au moins de la pochette comportant une partie transparente (17) laissant apparaître l'affichette.
- 2 - Dossard selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parois de la pochette sont solidarisées selon des lignes formant un logement assymétrique muni d'une ouverture (6), dans lequel est insérée une affichette (14) de même forme et de dimensions légèrement inférieures selon un sens d'introduction unique.
- 10 3 - Dossard selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la paroi extérieure (1) est plus grande que la paroi intérieure pour déborder au-delà de l'ouverture (6) de la pochette et la recouvrir.
- 15 4 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la pochette comprend plusieurs compartiments séparés (51, 52, 53) pour recevoir plusieurs affichettes.
- 20 5 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la paroi extérieure de la pochette est réalisée partiellement au moins en une matière transparente, le reste des parois (1, 2) étant réalisé en une matière non transparente.
- 25 6 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les parois de la pochette sont solidarisées selon les deux côtés transversaux (41, 42).
- 30 7 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les parois de la pochette sont solidarisées selon les deux côtés longitudinaux (3, 4) et le côté transversal inférieur (5).
- 8 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend une seule pochette solidaire d'une lanière supérieure (7) formant une boucle et fixée à deux coins supérieurs (8, 9), et solidaire de deux lanières inférieures (10, 11) se

- 8 -

raccordant à deux coins inférieurs (12, 13).

9 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend deux pochettes (30, 31) reliées par deux bretelles supérieures (32, 33) et quatre lanières latérales (34-37).

5 10 - Dossard selon la revendication 9, caractérisé en ce que les pochettes comprennent des côtés latéraux sensiblement parallèles le long desquels sont soudées deux lanières longitudinales servant de bretelles et d'attaches.

1/2

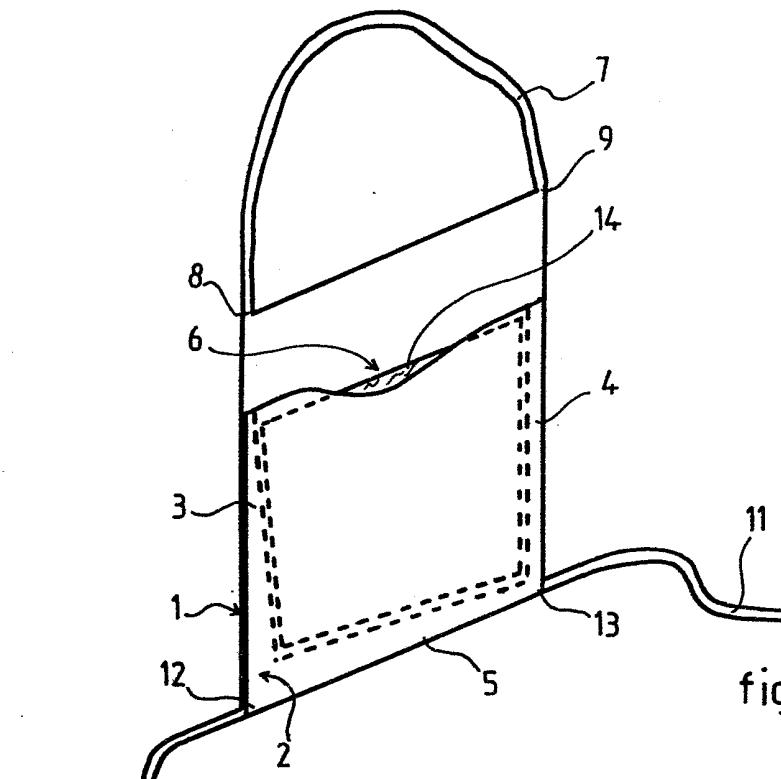


fig. 2

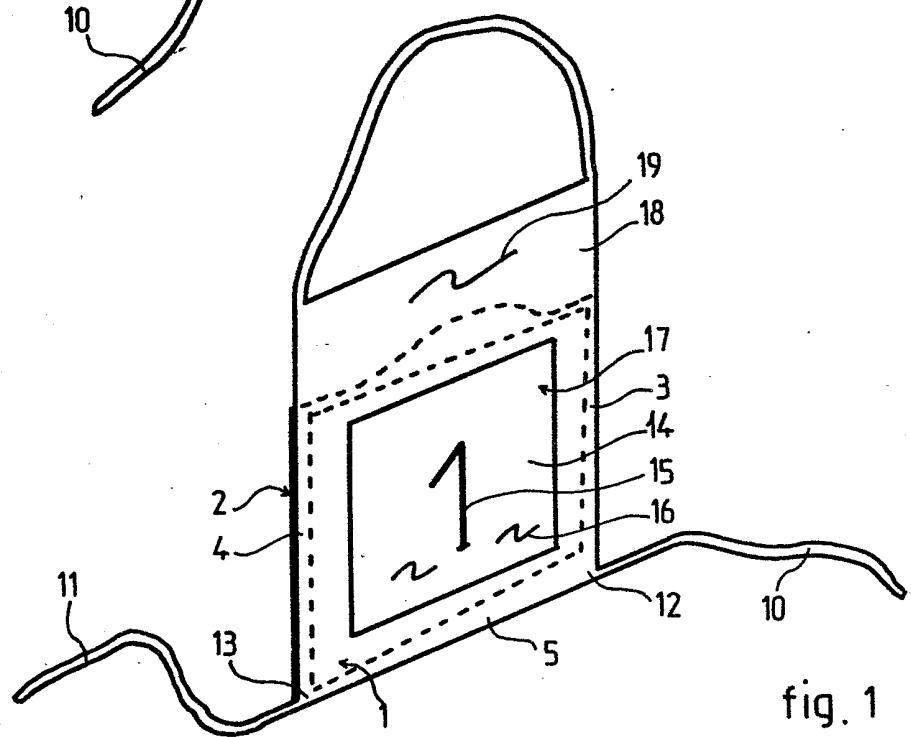


fig. 1

2 / 2

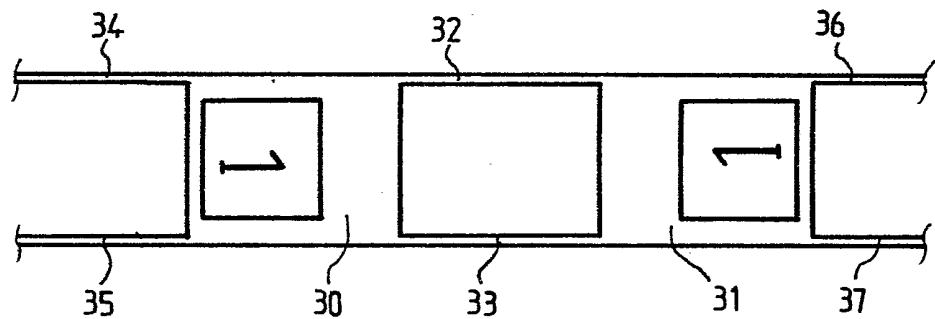


fig. 3

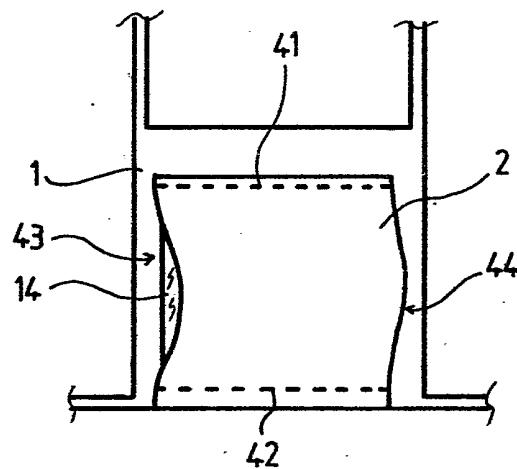


fig. 4

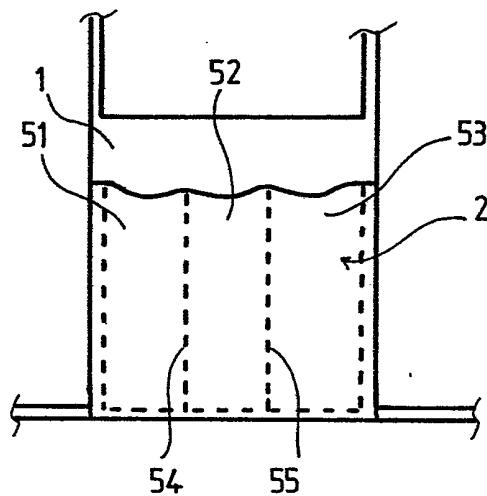


fig. 5